



Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie Lang. educ
Roussillon

Bureau du Conseil Régional
de la Qualité et de la
Coordination
des Soins

LE PRÉSIDENT

Docteur Serge DRIGUEZ
Président de l'association des
médecins du Haut Vallespir
Cabinet médical
Cami de San Pere vallée Riuferrier
66 150 Arles sur Tech

Le 1^{er} juillet 2008

N/Réf. : CC/TR - N° 271/2008

*Objet : Décision du Bureau du CRQCS – Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins
Bureau / N° 001/2008*

Monsieur le Président,

Le Bureau du Conseil Régional de la Qualité et de la Coordination des Soins a, lors de sa séance du 12 juin 2008, examiné la demande de financement du « dossier de continuité des soins, permanence des soins et prise en charge des urgences en Haut Vallespir ».

Ce projet concernant la zone du Haut Vallespir a été étudié conjointement au projet global de Maison Médicale Universitaire (MMU) de Perpignan. Il fait suite au dossier examiné en novembre 2007 et se présente comme une solution temporaire pour les 5 médecins généralistes installés sur la zone en attendant une réponse plus structurée qui intègre :

- les conclusions de la pré-étude du Collège Régional des Généralistes Enseignants du Languedoc Roussillon sur les Pyrénées Orientales,
- l'articulation entre la MMG de Perpignan, lorsqu'elle sera opérationnelle, et la zone du Haut Vallespir (MMG ou maisons de santé pluridisciplinaires).

L'objectif de cette solution provisoire est d'aider les 5 médecins de la zone à assurer aussi bien la continuité des soins que la permanence des soins par l'intervention de médecins remplaçants de préférence urgentistes pour 12 week-ends et 8 semaines par an.

Les membres du Bureau ont relevé l'urgence du maintien de ces médecins en attendant l'aboutissement d'une organisation plus structurée et pérenne. Ils décident donc, à l'unanimité, de financer cette solution temporaire pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2008 : le montant total attribué est égal à 31 550 euros pour la prise en charge de 6 week-ends et 4 semaines sur le second semestre 2008. Le financement ne pourra être reconduit que dans le cadre d'une organisation articulée avec la MMG de Perpignan.

Une convention d'attribution de l'aide vous sera adressée pour signature dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian PY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales**

Service : Protection sociale

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite

Arrêté N° : 080369

- Vu** le code de la sécurité sociale articles L.145-1 à L.145-6, R.145-4, R.145-8, R.145-9 et R145-13 ;
- Vu** l'arrêté 040284 pris en Conseil d'Etat le 21 octobre 2004 relatif à la présidence de la section des assurances sociales du Conseil Régional de l'Ordre des médecins du Languedoc-Roussillon ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 050981 du 7 novembre 2005 fixant la composition de la section des assurances sociales du conseil régional de l'ordre des médecins ;
- Vu** les propositions du conseil régional de l'ordre des médecins en date du 2 juillet 2008 ;
- Vu** les propositions de la direction régionale du service médical d'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu** les propositions conjointes de la caisse de mutualité sociale agricole et de la caisse du régime social des indépendants ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires sanitaires et sociales,

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la section des assurances sociales du conseil régional de l'ordre des médecins est nouvellement fixée comme suit :

Président

M. Vivens Guy, vice-président au tribunal administratif de MONTPELLIER, titulaire
M. Thévenet Franck, premier conseiller au tribunal administratif de MONTPELLIER,
Suppléant.

0057

Asseseurs représentant les médecins :

Titulaires : M. le Dr Danan Marcel
30, rue Foch
34000 MONTPELLIER

M. le Dr Rind Alain
Impasse Achille Rouquet
11000 CARCASSONNE

Suppléants : Mme le Dr Arene-Gautreau Luce
21, avenue Fontresquières
30200 BAGNOLS SUR CEZE

M. le Dr Coussolle Pierre
Rue Dals Remengals
66300 TROUILLAS

M. le Dr Flaujat Alain
4, rue Droite
34210 OLONZAC

Mme le Dr Gidde Gisèle
10, rue Levat
34000 MONTPELLIER

M. le Dr Lapierre Camille
104, impasse des Myosotis
30000 NIMES

Mme le Dr Lavigne Mireille
164, rue Max Dormoy
34400 LUNEL

M. le Dr Moliner Francis
8, rue Jean Bart
66000 PERPIGNAN

M. le Dr Pujolas Philippe
Mas de la Tour de la Musette
34240 SAINT LAURENT D'AIGOUZE

M. le Dr Regal Robert
74, rue de la Farigoule
34090 MONTPELLIER

M. le Dr Rouvière Pierre
63, avenue de Narbonne
11130 S GEAN

Asseseurs représentant les infirmiers :

Titulaire : Mme Favier Nadine
Le Falcon
224, avenue de Lodève
34000 MONTPELLIER

Suppléants : Mme Maurel Véronique
Résidence Ste Anne Bât. D10
190, rue André Simon
30900 NIMES

Mme Soule Christine
28, rue des Romains
66000 PERPIGNAN

Assesseurs représentant les masseurs-kinésithérapeutes :

Titulaire : M. Macron Alain
102, rue des Gabares
Résidence Plein Ciel Bât. A
34000 MONTPELLIER

Suppléants : M. Balar draud Eric
19, route de Montpellier
34490 GRABELS

M. Rahoux Wolfgang
49, avenue de Massane
66000 PERPIGNAN

Assesseurs représentant les orthophonistes

Titulaire : Mme Cardonnet-Camain Muguette
8, avenue du Ginestier
34470 PEROLS

Suppléants : M. Tetu Frédy
28, rue du 4 Septembre
34500 BEZIERS

Mme Remond-Besuchet Christine
43, rue du Patus
34980 SAINT GELY DU FESC

Assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie :

Médecins conseils du Régime Général de l'assurance maladie chargés de mission à la
Direction Régionale du Service Médical
29, cours Gambetta CS 39547
34961 MONTPELLIER Cedex 2 :

Titulaire : Mme le Dr Azoury Hélène

Suppléants :

M. le Dr Le Bourdonnec Hervé

M. le Dr Serrano René-Jean

M. le Dr Daurès Sylvain

M. le Dr Reynes Philippe

M. le Dr Trouve Didier

Médecins conseils du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et du régime de protection sociale agricole :

Titulaire : M. le Dr Marchésani Michel
RSI
43, avenue du Pont Juvénal
CS 19019
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Suppléants : M. le Dr Tapie Jacques
MSA Granc Sud
6, rue du Palais
11011 CARCASSONNE Cedex 09

M. le Dr Berdeu Daniel
RSI
43, avenue du Pont Juvénal
CS 19019
34965 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Lebrun François
MSA Languedoc
Place Chaptal
CS 59501
34262 MONTPELLIER Cedex 2

Mme le Dr Matillo Anne
RSI
43, avenue du Pont Juvénal
CS 19019
34965 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Bonhomme Jean-Paul
MSA Languedoc
10, cité des Carmes
48005 MENDE

Article 2 : Dans le délai de deux mois qui suit sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet, outre l'éventualité d'un recours gracieux ou hiérarchique, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Article 3 : Le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon et des préfectures des cinq départements.

Fait à Montpellier, le 20 août 2008

Le Préfet,

signé

Cyrille SCHOTT

0061